



8<sup>ème</sup> édition du parcours d'artistes

## « J'ai rencontré le Gros d'Ohey 2020 »

### CHARTRE À L'INTENTION DES ARTISTES

#### 1) DATES

---

- Ouverture des maisons : les samedi 06 juin de 14h à 18h et le dimanche 07 juin 2020 de 11h à 18h. Installation des œuvres en amont. Présence de l'artiste obligatoire durant les heures du parcours d'artistes.
- Date limite du dépôt des candidatures : **31 mars 2020**.

#### 2) L'OBJECTIF DU PARCOURS ET VENTE DES ŒUVRES

---

L'objectif du parcours d'artistes « J'ai rencontré le Gros d'Ohey 2020 » est la découverte et la mise en valeur des artistes locaux et autres. Il ne s'agit pas d'un « marché de l'art »: la vente des œuvres n'est donc pas un objectif prioritaire. Cependant, une liste des prix peut être mise discrètement à la disposition des visiteurs si ceux-ci se manifestent intéressés.

#### 3) PROMOTION

---

L'organisation assure la promotion de l'événement via le site internet [www.legrosdohey.be](http://www.legrosdohey.be), la page facebook « J'ai rencontré le Gros d'Ohey », instagram « gros\_dohey », la presse locale, un flyer.

Chaque exposant recevra à sa demande les supports nécessaires à sa publicité.

#### 4) LIEUX D'EXPOSITIONS

---

Rue de Gesves, Rue de Wallay et lieu-dit « Wallay » à 5350 Ohey.

#### 5) DÉPÔT DE CANDIDATURE

---

Uniquement via le formulaire de candidature sur le site [www.legrosdohey.be](http://www.legrosdohey.be)

Chaque artiste présentera sa démarche en 10 lignes max et joindra au minimum 2/au maximum 4 photos, au format jpg, dont le plus petit des deux côtés doit, au minimum, faire 500 pixels de large ? (idéalement 1 verticale et 1 horizontale).

## 6) RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

---

L'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, dégradation du matériel ou des oeuvres, accident durant le Parcours en ce y compris durant le montage/démontage. L'artiste expose/preste sous sa propre responsabilité. D'éventuels dommages aux oeuvres ou au matériel seront couverts par l'assurance de l'artiste ou la RC d'un tiers.

## 7) CHOIX DES EXPOSANTS

---

L'organisation se réserve le droit de retenir la candidature de l'artiste.

## 8) ENGAGEMENTS DE L'ARTISTE PARTICIPANT

---

- L'artiste présentera ses propres oeuvres exclusivement.
- L'artiste versera une participation de 20 euros sur le n° de compte du Gros d'Ohey : BE71 7512 0194 7269 0202 **après confirmation de sa candidature.**
- L'artiste assurera sa présence tout au long de l'événement (samedi et dimanche) ainsi qu'au montage et démontage de ses oeuvres.
- L'artiste sera responsable de son installation, se rendra sur place et prendra contact avec son hôte avant l'événement pour évaluer l'espace d'exposition et le nombre d'œuvres à installer.
- L'artiste libérera les droits d'auteurs pour l'utilisation de l'image de ses œuvres et du texte de présentation dans le cadre de la promotion de l'évènement et pour les archives du Parcours (flyer, site internet, Facebook, Instagram)

## 9) DROIT À L'EFFACEMENT

---

Conformément à l'article 17 du Règlement Général sur la Protection des Données, sur simple demande auprès des responsables de l'événement, tout participant au Parcours d'Artistes a le droit d'obtenir l'effacement, dans les meilleurs délais, de données à caractère personnel le concernant et le responsable du traitement a l'obligation d'effacer ces données à caractère personnel dans les meilleurs délais.

## CONTACT

Le comité du Gros d'Ohey

[info@legrosdohey.be](mailto:info@legrosdohey.be)

[www.legrosdohey.be](http://www.legrosdohey.be)